

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 466/AAE l'arrêté interministériel en date du 1 mars 1967 créant un Secrétariat général de la Commission de recensement et de jugement instituée par l'article 4 de la loi n° 66-949 du 22 décembre 1966 ;

n° 66-949

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mars 1967

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro
1 avril 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 16 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 66-949 du 22 décembre 1966 organisant une consultation de la population en Côte Française des Somalis : Vu le décret n° 67-73 du 26 janvier 1967 fixant les modalités de la consultation de la population de la Côte Française des Somalis organisée par la loi n° 66-949 du 22 décembre 1966 précitée

Vu l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er – Sont promulgués

- l'arrêté interministériel en date du 1^{er} mars 1967 créant un Secrétariat général de la Commission de recensement et de jugement instituée par l'article 4 de la loi n° 66-949 du 22 décembre 1966
- l'arrêté en date du 4 mars 1967 du Ministre de la Justice fixant la composition du Secrétariat général de la Commission de recensement et de jugement instituée par l'article 4 de la loi n° 66-949 du 22 décembre 1966 organisant une consultation de la population de la Côte Française des Somalis. Art 2 __ Le présent arrêté. lui sera publié selon la procédure d'urgence. sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.